



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

-----  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
ENDATE DU 6 JUILLET 2022  
-----

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en présence du public, à la suite de la levée des règles de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, par le décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021, en séance filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct pour respecter la publicité des débats en application de l'article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogé jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (article 10, IV), son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD,

**Absents excusés** : Mme Sophie MARVIN pouvoir à Mme. Sonia BRAU, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Claude COUTON, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Audrey SAULGRAIN pouvoir à M. Joseph SAMAMA.

**Secrétaire**: M. Vladimir BOIRE

-----  
Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 33

**Réf. : 2022/07/11 - OBJET : Commission de contrôle des comptes des associations subventionnées par la commune : remplacement d'un délégué suppléant (liste Saint-Cyr au Cœur 2020).**

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles L.1611-4, L.2121-21 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2006/01/05 du conseil municipal du 25 janvier 2006 instituant une commission de contrôle des comptes des associations subventionnées par la commune,

Vu la délibération n° 2020/07/15 du 8 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a réparti les sièges au sein de cette instance entre la liste Saint-Cyr au Cœur 2020 (4 titulaires et 4 suppléants) et la liste Saint-Cyr-l'Ecole en commun (3 titulaires, 3 suppléants) et désigné les élus de chacune des listes pour siéger dans cette commission,

Vu la délibération n° 2021/12/16 du 15 décembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a désigné Monsieur Nicolas FARRÉ comme membre titulaire de la commission susmentionnée au titre du groupe Saint-Cyr-l'École en commun pour remplacer Madame Catherine LONDADJIM démissionnaire de son mandat de conseillère municipale,

Vu la démission de Monsieur Jean-Marc DUSSEAUX de son mandat d'élu municipal devenue définitive le 25 mai 2022,

Considérant qu'à la suite de la démission de Monsieur DUSSEAUX (membre suppléant de cette commission au titre du groupe Saint-Cyr au Cœur 2020), il y a lieu de le remplacer,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, délibéré et procédé au vote.

### DELIBERE

**Article 1 :** En application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de l'élu devant remplacer au sein de la commission de contrôle des comptes des associations subventionnées par la commune Monsieur DUSSEAUX démissionnaire de son mandat d'élu municipal depuis le 25 mai 2022.

**Article 2 :** Désigne avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) pour remplacer l'élu démissionnaire susnommé au sein de la commission de contrôle des comptes des associations subventionnées par la commune :

– pour la liste Saint-Cyr au Cœur 2020 :

Suppléant : M. Georges DEGROOTE en remplacement de Monsieur DUSSEAUX démissionnaire de son mandat de conseiller municipal.

**Article 3 :** Précise que les dispositions de la délibération n° 2020/07/15 du 8 juillet 2020 modifiée par la délibération n° 2021/12/16 du 15 décembre 2021 et non changées par la présente délibération, demeurent en vigueur.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : 13 JUIL. 2022  
et par publication en ligne le : 13 JUIL. 2022

Saint-Cyr-l'École,  
le : 13 JUIL. 2022

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

